

Assistant de Vie Aux Familles

Titre professionnel

LE METIER D'ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites « fragilisées » comme les **personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants** ou tout simplement de toute personne qui les sollicite.

Cela se traduit par des services tels que **l'assistance pour l'hygiène corporelle, l'alimentation**, les déplacements, le bien-vivre dans la société, **la prise en charge de leurs jeunes enfants, l'entretien de leur cadre de vie.**

L'ADVF est en contact direct avec la personne aidée, qu'elle soit adulte ou enfant, et/ou avec la famille. S'il (si elle) a un encadrant, il (elle) lui rend compte régulièrement. Selon la situation de la personne, il (elle) peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile. Il (elle) peut être amené (e) à alerter des services d'urgence

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement et un soutien auprès des publics fragiles, dans leur vie quotidienne à domicile, en :

- Développant la dimension relationnelle, sociale et technique de l'intervention à domicile,
- Améliorant la connaissance des publics aidés et de leur environnement
- Valorisant le travail de partenariat

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

355.5 heures de formation théorique, réparties en 3 CCP :

CT—Compétences Transversales

CCP 1 – Entretien du logement et le linge d'un particulier

CCP 2 – Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

CCP 3 – Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à domicile

Possibilité de 35 à 70 heures de Stage en structure Petite Enfance (pour les salariés en aide à domicile)

De plus, les demandeurs d'emploi bénéficieront de périodes de stage en structure d'accueil pour personnes dépendantes (EHPAD, EEAP...) ainsi qu'en structures d'aide à domicile.

CERTIFICATION DU DIPLOME

- Passage des épreuves des 3 Certificats de Compétences Professionnelles permettant l'accès au Titre Professionnel Assistant de Vie aux familles
- Dossier de Pratiques Professionnelles élaboré par le candidat et validé par le jury de certification.

Certification délivrée par la DIRRECTE (Ministère du Travail)



CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé de 18 ans à la date d'entrée en formation
- Avoir confirmé son projet professionnel

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Etre salariés employés par un particulier, une association ou une entreprise dans le secteur de l'aide à domicile.

STATUT EN FORMATION

- Contrat de professionnalisation
- Salariés en Période de Professionnalisation
- Salariés en Emplois d'Avenir
- Salariés dans le cadre du plan de formation
- Congé Individuel de Formation
- Demandeur d'emploi

FINANCEMENT DES COÛTS DE LA FORMATION

- Pour les salariés, formation prise en charge par l'OPCA
- Pour les CIF : Formation prise en charge par les OPACIF (Fongecif,...)
- Demandeurs d'emploi (possibilité de prise en charge individuelle Pôle Emploi)



23 ROUTE DE PARIS - 24750 CHAMPCEVINEL

TÉL : 05 53 45 40 70 – FAX : 05 53 45 40 72

cfp.champcevinel@mfr.asso.fr

www.cfpchampcevinel.fr



RÉUSSIR autrement

mfr-nouvelle-aquitaine.fr